

## **RAPPORT DU RESPONSABLE DU DOSSIER RETRAITE 2017-2018**

Au 31 décembre 2017, l'estimation du ratio de capitalisation de la caisse de retraite est égale à 98,5% et la solvabilité à 77,8%. En 2017, ces ratios étaient de 97,6% et 73,1%. Le rendement brut a été de 10,47%.

Le passif des retraités représente environ 52% du passif de capitalisation. Le ratio du nombre de participants actifs par retraité et bénéficiaire n'est plus que de 1,8 pour 2017. En 2000, il était à 6,3.

Une nouvelle politique de financement est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette politique est maintenant sous le contrôle de la table de négociation et reflète les détails de l'entente du 16 mars 2017. Incluse, dans cette entente, l'indexation conditionnelle d'une durée de 3 ans, 2018 à 2020. Après cette date, il faudra renégocier cette forme d'indexation.

Elle encadre la gestion des marges dans les taux d'intérêt afin de favoriser la stabilité des cotisations dont le taux a diminué à 9,85% employés et employeurs tout en ajoutant une cotisation hors régime, pour l'employeur, de 1,15% des salaires (soit environ 7 millions par année) pour les années 2018 à 2020 afin de financer une indexation ponctuelle des années 2005 à 2017 basée sur le taux d'inflation des années 2018 à 2020.

La date du versement de l'indexation conditionnelle (année de 2005 à 2017) se fera à la même date que votre indexation annuelle de rente.

Il y aura 3 montants à considérer pour l'indexation :

- le montant défini comme normal pour les années avant 2005 qui est indexé à 100%.
- le montant conditionnel qui sera déterminé au prorata du nombre de personnes retraitées et le montant disponible (environ 7 millions).
- À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'indexation normale des rentes se fera à 75% du taux d'inflation ou de l'indice des rentes de Retraite Québec.

Le RRUQ n'a pas d'exclusion de compagnie pour investir, cependant les firmes qui investissent pour le RRUQ sont avisées d'être sensibles aux critères ESG (Environnement, Société, Gouvernance). Le musée des arts populaires de Trois-Rivières s'est retiré du RRUQ.

Les assemblées annuelles resteront en mai de chaque année même si la législation a été modifiée, ce qui pourrait les retarder jusqu'en septembre.

Les prochaines négociations de la table réseau seront plus orientées vers les assurances, mais elles resteront vigilantes concernant l'application, la compréhension de l'entente de 2017 et la refonte du règlement du RRUQ.

Gaétan Naud

18 octobre 2018